
Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 40

**Présents non votants :
3**

Représentés : 5

Votants : 45

Présents votants : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

Excusés : Raymond LECLERC

Absents : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOUY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Frédéric ERNST, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Laurent PALIN, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_038 - Objet : Attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 2

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024
Date de réception de l'AR: 22/04/2024
055-200066140-DE_2024_038-DE
A G E D I

Vu la délibération n° DE_2021_018 du 30 mars 2021 concernant l'adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°DECC_2023_026, portant sur le montant forfaitaire de 30€ par adhérent mineur, défini pour le calcul du montant d'aide attribuée aux associations accompagnées au titre de l'axe 2 du règlement d'attribution ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, Développement Culturel et Vie Associative du 26 mars 2024 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le versement des subventions comme indiqué dans le tableau suivant :

SUBVENTIONS 2024 AU TITRE DE L'AXE 2			
ACT	82 enfants	2 460 €	Mise à disposition gracieuse du gymnase de Seuil d'Argonne
MJ VAUBECOURT	46 enfants	1 380 €	Mise à disposition gracieuse du gymnase de Vaubecourt
RUGBY CENTRE MEUSE FORCE 4	9 enfants + 900 € Challenge Tridon	1 170 €	Mise à disposition gracieuse du terrain de sports de Pierrefitte-sur-Aire
ASCC SEUIL D'ARGONNE	27 enfants + 250 € tonte du terrain de foot	1 060 €	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	16 enfants + 350 € (Flocage de tenues et sacs)	830 €	
ACRU	6 enfants	180 €	
TOTAL		7 080 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2024, les subventions aux associations précédemment citées,
- de dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY